



Compte rendu de la réunion du 26 avril 2016

Présents : Mmes BOUDOT, HOCHARD, LEUTHREAU, SEGUIN ; MM. BLICK, BODSON, BRIQUET, JACQUINET, SECLIER.

Absents excusés : Mmes BROCCQ, DUSSAUSSOIS (pouvoir à M. SECLIER), LAMARQUE (pouvoir à Mme SEGUIN), COLOMBIER (pouvoir à M. BLICK), SARRAZIN (pouvoir à Mme HOCHARD), THEVENIN (pouvoir à M. BODSON).

Monsieur le Maire ouvre la séance en annonçant le solde de la trésorerie au 26 avril 2016 : **21.850,62 €**

Désignation d'une secrétaire de séance : Mme SEGUIN est désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 22 mars 2016 : Monsieur le Maire procède à la lecture du compte-rendu de la séance du 22 mars. **Ce document mis aux voix est adopté à l'unanimité.**

Décision du Maire prise sur délégation du conseil municipal au titre de la passation de marchés inférieurs à 10 000 € HT :

- Bornage d'une partie de la parcelle ZB 270 et établissement du document modificatif parcellaire cadastral confiés à la société FP Géomètres Expert (Troyes) pour la somme de 561.60 € HT, soit 673.92 € TTC.

Budget principal : opérations modificatives comptables : Le conseil municipal décide d'opérer les opérations modificatives comptables suivantes :

Compte R7411/74 (Dotation forfaitaire)	- 929.00 €
Compte R74121/74 (Dotation de solidarité rurale)	+ 3 149.00 €
Compte R74127/74 (Dotation nationale de péréquation)	- 1 092.00 €
Compte D6256/011 (Missions)	+ 258.00 €
Compte D6488/012 (Autres charges)	+ 250.00 €
Compte D65548/65 (Autres contributions)	- 8 022.00 €
Compte D023 (Virement à la section de fonctionnement)	+ 8 642.00 €
Compte R021 (Virement de la section de fonctionnement)	+ 8 642.00 €
Compte D2041582/204 (Bâtiments et installations)	+ 7 720.00 €
Compte D2118/21 (Autres terrains)	+ 319.00 €
Compte D2118/041 (Autres terrains)	+ 500.00 €
Compte D21538/21 (Autres réseaux)	+ 4 600.00 €
Compte R1328/041 (Autres)	+ 500.00 €
Compte R1641/16 (Emprunts en euros)	+ 3 997.00 €

14 voix pour

Adopté à l'unanimité

Acceptation de chèques : Le conseil municipal accepte d'encaisser les chèques suivants :

- Chèque d'un montant de 155.38 € de l'AFMS en remboursement d'achats faits à METRO pour le repas des anciens,

- Chèques d'un montant de 553.42 € et de 449.65 € de SOFAXIS correspondant aux indemnités journalières consécutives à l'arrêt de travail de l'agent communal.

14 voix pour

Adopté à l'unanimité

Implantation d'une borne de recharge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables : Le conseil municipal accepte l'implantation d'une borne de recharge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables route de Bouranton, dont la contribution financière à la charge de la commune est estimée à 2 000 € et charge le SDEA de réaliser les travaux **qui ne pourront être entrepris qu'à l'issue de la confection des aires de stationnement de la zone de services prévue fin 2017 début 2018 à cet endroit.**

11 voix pour, 3 abstentions

Adopté l'unanimité des voix exprimées

Lotissement communal « Derrière le Clos » : vente du lot n° 3 : Le conseil municipal accepte de vendre à Monsieur Pierre-Edouard BANRY et Madame Roxane DELATRE le lot n° 3 d'une surface de 911 m² pour la somme de 51 927 € TTC et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié, dont les frais seront à la charge des acquéreurs, ainsi que tout autre document nécessaire à la vente de ce lot.

14 voix pour

Adopté à l'unanimité

Lotissement communal « Derrière le Clos » : vente du lot n° 4 : Le conseil municipal accepte de vendre à Monsieur Nicolas DOYEN et Madame Amandine DAMPIERRE le lot n° 4 d'une surface de 1 221 m² pour la somme de 68 009.70 € TTC et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié, dont les frais seront à la charge des acquéreurs, ainsi que tout autre document nécessaire à la vente de ce lot.

12 voix pour, 2 voix contre

Adopté à la majorité

Assainissement pluvial : Devis pour la ruelle Saint Honoré, la ruelle des Arpents, la ruelle de la Marjolaine et la ruelle Colon : Le conseil municipal prend connaissance des devis établis par l'entreprise MERLATEAU pour la réalisation de puisards ruelle Arpents (1 820 € HT, soit 2 184 € TTC), ruelle Colon (1 620 € HT, soit 1 944 € TTC), ruelle de la Marjolaine (980 € HT, soit 1 176 € TTC) et ruelle Saint Honoré (5 130 € HT, soit 6 036 € TTC)

Assainissement pluvial : Etat d'avancement des travaux prévus RD 960 – RD 8 (La Chaussée) : Une réunion sera organisée le mercredi 11 mai 2016 à l'Espace Maillotin, à laquelle les habitants seront conviés. Le projet leur sera présenté.

Aménagement de sécurité RD 960 : Demande de subvention : Le conseil municipal décide de solliciter :

- le concours financier du Conseil Départemental de l'Aube au titre des aménagements de sécurité de nature à limiter la vitesse en agglomération sur les routes départementales.

14 voix pour

Adopté à l'unanimité

- le concours financier de l'Etat dans le cadre des subventions exceptionnelles accordées pour divers travaux d'intérêt local.

14 voix pour

Adopté à l'unanimité

Voirie communale : réfection des ruelles des Arpents, de la Marjolaine, Colon et Saint Honoré : Le conseil municipal prend connaissance des devis établis pour la réfection des ruelles des Arpents (32 227 € HT, soit 38 672 € TTC), de la Marjolaine (14 647 € HT, soit 17 577 € TTC), Colon (13 153 € HT, soit 15 783 € TTC) et Saint Honoré (1 950 € HT, soit 2 340 € TTC) et décide de solliciter le concours financier de la Région dans le cadre du plan régional de soutien à l'investissement des communes de moins de 2 500 habitants.

14 voix pour

Adopté à l'unanimité

Voirie communale : Classement de la rue de la Liberté dans le domaine public communal – Mise à jour du tableau de classement de la voirie communale : Le conseil municipal décide de classer dans le domaine public communal la voirie du lotissement communal « Rue de la Liberté » d'une longueur de 365 mètres.

14 voix pour

Adopté à l'unanimité

Parcelles en état manifeste d'abandon : demande d'estimation France Domaine : Constatant l'état d'abandon manifeste des parcelles AB 255 et AB 83 sises ruelle Saint Honoré, le conseil municipal demande à

Monsieur le Maire de solliciter les services de France Domaine pour obtenir une estimation de la valeur de ces parcelles.

En fonction de l'estimation reçue, une proposition d'acquisition sera faite auprès des propriétaires.

14 voix pour

Adopté à l'unanimité

Lutte contre l'incendie : demande d'implantation d'une nouvelle borne : Ce point de l'ordre du jour a été reporté à une prochaine réunion.

Acquisition de parcelles ruelle de la Marjolaine et ruelle Saint Honoré en vue de leur intégration dans le domaine public communal : Le conseil municipal décide d'acquérir les parcelles AB 271, 272, 300, 301, 302 (ruelle Saint Honoré) et AB 239, 240 (ruelle de la Marjolaine) en vue de leur classement dans le domaine public communal et charge Monsieur le Maire de réaliser les démarches nécessaires.

14 voix pour

Adopté à l'unanimité

Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la région de Rouilly-Sacey : Demande de maintien de la structure intercommunale : Ce point de l'ordre du jour a été reporté à une prochaine réunion.

Questions et communications diverses : rassemblement pour la cérémonie du 8 mai à 10h30.

Séance levée à 22 heures 15

Prochaine réunion le mardi 24 mai 2016 à 20 heures